

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

A l'analyse de la situation sanitaire et des propos tenus par le 1er Ministre hier soir, il apparaît probable que les mesures qui nous interdisent d'organiser des compétitions sportives et animations conviviales soient prolongées, à minima, jusqu'à la fin du mois de janvier. De même pour les regroupements (cours collectifs, stage), la jauge de 10 personnes maximum (enseignant compris) est maintenue comme indiqué dans notre Protocole Sanitaire renforcé.

Lors de la conférence de Presse, Monsieur CASTEX et les Ministres rassemblés autour de lui, ont parlé d'une période de 15 jours minimum (à compter du 15 janvier).

Comme vous l'aurez constaté, s'agissant des compétitions fédérales le calendrier de la ffgolf, de ses ligues et de ses comités départementaux est actuellement suspendu. Ces dispositions trouvent leur origine dans la réglementation actuelle qui interdit (à minima jusqu'au 20 janvier) l'organisation de compétitions, à l'exclusion de celles réservées à des publics spécifiques, tels que les professionnels ou les joueurs classés sur les listes ministérielles de haut niveau.

Nous sommes conscients que vous êtes en train de travailler sur l'établissement de votre calendrier sportif de club. Nous sommes également conscients que les différentes régions françaises ne bénéficient pas toutes des mêmes conditions climatiques, pendant la période hivernale. Même si notre sport préféré se pratique par tous les temps, il va de soi que les compétitions de clubs ne peuvent pas reprendre dans tous les clubs, en janvier.

Néanmoins, au-delà des restrictions qui pèsent actuellement sur la vie des clubs, il ne nous semble ni souhaitable, ni raisonnable de programmer l'organisation de manifestations sportives pour les semaines qui suivent celle du 20 janvier, tant que nous n'aurons pas plus de visibilité sur la situation sanitaire.

Certes, rien ne nous permet aujourd'hui de vous relayer une interdiction stricte pour les compétitions qui seraient programmées à une date ultérieure à la fin du mois de janvier, mais il nous semblerait regrettable que vos clubs annoncent l'organisation de compétitions, avant d'avoir, dans la foulée, à les annuler... A minima, vous pourriez communiquer auprès de vos joueurs en ayant recours au conditionnel, et en utilisant la formule consacrée « si le contexte sanitaire le permettait ».

Bien évidemment, comme nous le faisons depuis le début de cette crise sanitaire, nous continuerons à la fois, à défendre les intérêts de l'ensemble des acteurs de notre filière, et ne manquerons pas de vous tenir informés en temps réel de toute évolution.

Bien à vous La Fédération française de golf